

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 JUIN 2007

Etaient présents, sous la présidence du Maire, Marcel Spilmann : Mesdames et Messieurs François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jacky Cadot, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Clément Continant, Michel Dupas, Geneviève Muller, Anita Pinet, Martine Dehan, Nancy Molières, Nicolas Mennétrier, Didier Soullez, Régis Lutel

Etaient absents excusés :

Gilles Beugnot donne pouvoir à Michel Dupas
Guy Doussot donne pouvoir à Marcel Spilmann
Denis Petitet donne pouvoir à Jean-Philippe Hass
Benoît Pêcheux donne pouvoir à Jacky Cadot
Anne-Marie Frère donne pouvoir à Régis Lutel
Robert Cohen donne pouvoir à Christine Robillard
Mickaël Vuibert donne pouvoir à Jean-Paul Fauconnet

Secrétaire de séance : Jean-Paul Fauconnet

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2007. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1 : zone artisanale du Pilaout – extension de l'éclairage public

Rapporteur : François Noblot

Dans le cadre de l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la zone du Pilaout, le conseil municipal accepte les travaux présentés par le SDEA qui consistent à étendre le réseau public de distribution d'électricité et d'installation communale d'éclairage public pour une charge communale totale fixée à 14 040 €. François Noblot informe le conseil que les travaux d'extension du réseau d'eau et d'assainissement commencent le 18 juin.

RAPPORT N° 2 : personnel - création de postes de saisonniers

Rapporteur : Le Maire

Pour répondre aux besoins saisonniers du centre de loisirs et du club ado pendant les vacances ainsi que du service technique pendant la saison printemps-été, le conseil municipal accepte de créer différents emplois, adjoints d'animation et adjoint technique, qui seront pourvus par des agents contractuels, et pour une durée maximale de 6 mois. Mme Dehan regrette qu'il y ait juste une exigence de diplôme pour les animateurs et non pas pour les saisonniers du service technique.

RAPPORT N° 3 : promotion interne du personnel – avis sur la politique d'avancement

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre de la promotion interne, qui est désormais de la compétence du conseil municipal, celui-ci vote un taux de 100 % de promus sur promouvables pour les cadres d'emplois présents au tableau des effectifs de la commune. Il définit par ailleurs les critères pour aider le maire à proposer les nominations correspondantes : compétences, ancienneté, nature de la fonction et manière de servir. Il décide par ailleurs au vu des possibilités de promotion pour 2007 de créer un poste de rédacteur principal, d'auxiliaire de périculture principale, d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

RAPPORT N° 4 : syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement - avis sur le rapport annuel

Le conseil municipal prend acte des rapports présentés par les délégués respectifs, et relatifs aux syndicats d'adduction d'eau potable de Payns-Saint Lyé et Macey Montgeux, ainsi que celui de l'assainissement de Barberey-St-Sulpice. Le conseil accepte par ailleurs celui présenté par François Noblot sur le service de collecte des ordures ménagères dont la compétence a été transférée au SIVAS .

RAPPORT N° 5 : ONF - nettoyage et reboisement de la forêt communale

Rapporteur : le Maire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par l'ONF pour le nettoyage, le broyage et l'entretien des pare-feu dans la forêt communale de Grange l'Evêque pour 542.40 ttc. Il retient également la proposition de reboisement en pins noirs pour une somme de 5 776.68 €ttc, et sollicite de l'Etat l'aide financière habituelle.

RAPPORT N° 6 : attribution de subvention à une association

Rapporteur : Jean-Paul Fauconnet

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de voter une subvention de 110 € à l'association « cheval pour tous » au titre de sa création. Mr Lutel fait part au conseil de la difficulté pour l'association de trouver des prés. La commune en dispose, mais ils font l'objet de location dont le bail ne prend fin qu'en 2009.

RAPPORT N° 7 : acquisition de mobilier - demande de subvention

Rapporteur : Jean-Philippe Hass

Suite au transfert de la bibliothèque dans la maison pour tous, le conseil municipal accepte la commande de mobilier à passer pour une somme de 3 608.26 € ttc et pour laquelle il sollicite une subvention du conseil général.

RAPPORT N° 8 : Reprise de concessions au cimetière – choix pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : François Noblot

Suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, qui s'est terminée fin 2006, le conseil municipal, après consultation retient la société Elabor pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, évaluée à 21 575.84 €ttc.

Il accepte par ailleurs de prendre en charge le transfert des restes post-mortem de deux familles concernées par la procédure qui souhaitent les réinhumer dans une concession familiale. Cette dépense est fixée à 332.32 €ttc.

RAPPORT N° 9 : Syndicat DEPART - retrait d'une commune

Rapporteur : le Maire

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de la commune de Luyères de se retirer du syndicat DEPART.

RAPPORT N° 10 : Animateur Pays – reversement de la subvention au SIVAS

Rapporteur : Jacky Cadot

Le conseil municipal accepte de reverser au SIVAS la subvention de 8 000 € que la DDJS a attribuée à la commune pour le recrutement d'un animateur sportif Pays, dans la mesure où le contrat est passé avec le SIVAS, afin de lui permettre d'assurer son salaire.

RAPPORT N° 11 : Versement d'une aide exceptionnelle

Rapporteur : le Maire

Le conseil municipal accepte de verser à l'association départementale de protection civile de l'Aube à Creney une aide exceptionnelle de 110 € suite au sinistre qu'elle a rencontré et qui a entraîné la perte de son matériel.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire fait part de la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété située à côté de l'hôtel de ville – le conseil décide d'aller la visiter avant de se prononcer sur une éventuelle acquisition. La visite est prévue le 19 juin à 19 h – le maire rappelle que le prix de vente est fixé à 120 000 € auquel il convient d'ajouter les frais d'agence et de notaire – Le service des domaines l'avait estimée à 110 000 €
- Le maire informe le conseil qu'après les élections présidentielles, la commune de Saint Lyé arrive en tête du classement des « mariannes du civisme » organisé par l'association des anciens maires et adjoints et l'association des maires, avec un taux de participation évalué à 89.87 %. Le classement sera rendu définitif après les élections législatives
- Le maire signale aux élus qu'il a signé l'acte notarié à passer avec Mr Cicchy pour l'acquisition de parcelles dans la zone du Pilaout – en ce qui concerne l'éventuelle transaction avec Mr Bolot, il est en attente d'une réponse – en l'absence de réponse, le conseil accepte la proposition du maire de ne plus attendre et mettre en vente les parcelles concernées – une réflexion sera alors nécessaire pour organiser au mieux leur découpage
- Il relate son rendez-vous avec la SEDA et la SAFER pour faire avancer le dossier de création de la ZAC de l'Etang. Sa préoccupation reste la compensation à accorder aux agriculteurs concernés par la vente des terrains – la SAFER devrait pouvoir trouver des solutions sans que ceux –ci ne soient trop pénalisés
- Il sollicite l'avis du conseil sur la demande formulée par une association qui souhaite obtenir la salle des fêtes pour organiser des lotos, dans le but de récolter des fonds pour un organisme qui prend en charge des jeunes filles en détresse – sur le principe, le conseil est favorable mais attend que la responsable de l'association aille présenter son projet au Préfet et qu'elle obtienne son autorisation
- Il informe le conseil que les gens du voyage qui ont stationné dernièrement près du stade ont indemnisé la commune pour l'eau et l'électricité – certains élus déplorent toutefois l'importance des ordures ménagères qu'ils ont laissées, et qui ont dû être collectées
- Il fait part de la création d'une association, présidée par une habitante de la commune dont le but est de réunir les assistantes maternelles – la commune met à disposition la salle socio-éducative
- Il invite les membres du conseil à participer à la prochaine réunion des communes du pays dans le cadre du projet de création d'une communauté de communes, et ceci pour aider à prendre une position définitive début septembre
- Il demande au conseil de prendre note qu'il le réunira début juillet pour une réunion de travail afin de dresser un bilan de l'activité communale, à la fin du 1^{er} semestre et de fixer les priorités pour le 2^{ème} semestre

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Didier Soullez

Il réitère sa demande pour poser le grillage le long de la Seine pour empêcher le ballon de tomber : prévu la semaine prochaine

Françoise Nida :

- Le prochain bulletin doit paraître fin juin - il sera distribué par le club ados
- Une consultation a été organisée pour la signalétique de la commune – en attente de réponses
- La distribution de l'agenda de fin d'année est reconduit – un plan sera également mis à la disposition des lyotains
- Elle s'inquiète par ailleurs des dépôts de gravats qui commencent à s'amasser sur un terrain à l'entrée de la commune (côté Payns) : le maire enverra le policier

Jean Philippe Hass :

- La bibliothèque souhaite organiser une animation à l'automne, dont le coût après subvention du conseil général est fixé à 150 € - le conseil municipal accepte cette proposition – Mr Soullez suggère que le conseil aide les bénévoles dans leur démarche et dans leur volonté d'animer la commune – il regrette à ce propos, que le dernier spectacle, qui était de qualité n'ait pas eu le succès qu'il méritait

Nancy Molières fait part d'une demande d'un artisan qui souhaite s'implanter sur la commune : si Mr Bolot ne répond pas au dernier courrier, le maire lance la commercialisation des parcelles en question

Jacky Cadot

- réunion de préparation du 14 juillet fixé au 26 juin pour l'ensemble des conseillers
- le concert à l'église pour septembre 2007 sera un spectacle de cors de chasse

Martine Dehan

Une réflexion est en cours avec Nancy Molières et Denis Petitet sur la décoration de la commune pour les fêtes de fin d'année – en attente de devis -

Christine Robillard présente un état de la trésorerie dont le montant permet une saine gestion

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire,

Marcel SPILMANN